



Vers la déclaration des ruptures conventionnelles en ligne

Actualité législative publié le **23/06/2011**, vu **1864 fois**, Auteur : [Juritravail](#)

Le ministère du travail envisage de permettre de compléter les formulaires de [rupture conventionnelle](#) en ligne.

Cela permettrait d'éviter les erreurs de remplissage et de renforcer le contrôle de l'administration.

Le ministère n'a pas précisé quand cette mesure serait prise.

Source : Réponse ministérielle Lebreton du 31 mai 2011

Les documents essentiels pour comprendre le sujet :

- [Les éléments pour aborder la rupture conventionnelle](#)

Pour mieux comprendre le sujet, Juritravail vous propose :

- [Opter pour la rupture conventionnelle](#)
- [Remerciements Professionnels](#)
- [Naissance](#)
- [Licencier dans les entreprises de moins de 50 salariés](#)